

21 VH NEWCO
Société par actions simplifiée
à capital variable minimum de 1 euro et maximum de 50.000.000 euros
Siège social : 20 rue Royale, 75008 Paris, France
994 652 162 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
PAR ACTE SOUS SEING PRIVÉ EN DATE DU 25 FÉVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février,

La soussignée, 21 VH, une société par actions simplifiée constituée sous la forme d'un « Autre FIA » au sens de l'article L. 214-24 III du Code monétaire et financier dont le siège social est situé 92 avenue de Wagram, 75017 Paris, France et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 100 496 835 R.C.S. Paris, détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société (l'« **Associé Unique** »), a adopté les décisions suivantes par acte écrit, conformément à l'article 15.3 des statuts de la Société :

1. Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, modification de la date de clôture du premier exercice social, modification corrélative des statuts ;
2. Pouvoirs pour les formalités légales.

Tous les documents prescrits par les dispositions légales et statutaires ont été mis à la disposition de l'Associé Unique préalablement à la prise des présentes décisions. Il renonce en tant que de besoin à se prévaloir des dispositions légales et statutaires relatives à la mise à disposition de l'Associé Unique des documents prévus par la loi ainsi qu'à tout recours, quel qu'il soit, à l'encontre de la Société et de ses dirigeants, à ce titre.

L'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

PREMIERE DÉCISION

Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social, modification de la date de clôture du premier exercice social, modification corrélative des statuts

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance des statuts de la Société **décide** :

- de modifier les dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de fixer celles-ci du 1^{er} mars au 28 février de chaque année ;
- de modifier la date de clôture du premier exercice social au 28 février 2026 ;
- de modifier en conséquence l'article 16 « *Exercice social* » des statuts comme suit :
« L'exercice social commence le 1^{er} mars et se termine le 28 février de chaque année.

Par exception, le premier exercice social commencera le jour de l'immatriculation de la Société et se clôturera le 28 février 2026. »

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIEME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités légales

L'Associé Unique **confère** tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes décisions aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

* *

*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent acte écrit qui a été signé par l'Associé Unique au moyen du procédé de signature électronique « Yousign », conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil.

21 VH

représentée par IQ EQ Management
Elle-même représentée par Bertrand
d'Anselme